

L'Oramip surveille la Qualité de l'air



L'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées

est l'organisme agréé par le Ministère de l'Écologie pour surveiller la qualité de l'air en Midi-Pyrénées. L'Oramip informe le public en continu, et alerte en cas de dépassements des seuils réglementaires.

Article 1 de la Loi sur l'air (1996)

« [...] la mise en oeuvre du droit reconnu à chacun à **respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.** »

Code l'Environnement

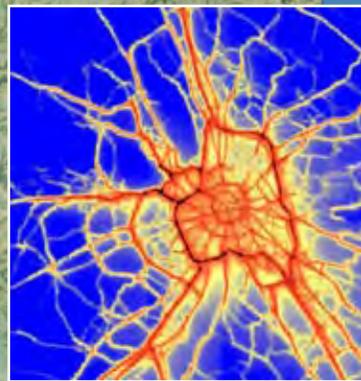
Ses Missions

Mesurer • Étudier • Prévoir

Informé au quotidien et en cas d'alerte



Cartographie des concentrations de polluants à l'échelle de la rue (exemple de Rodez)



Cartographie des concentrations de polluants à l'échelle de l'agglomération (exemple de Toulouse)

Chaque station  mesure les polluants en continu et transmet régulièrement ses données au poste central à Colomiers 



Cabine de mesures en milieu urbain à Lourdes



Station sur le périphérique de Toulouse



Analyseurs de particules fines



Pompe manuelle et tube de prélèvement d'air



Station rurale de Peyrusse-Vieille

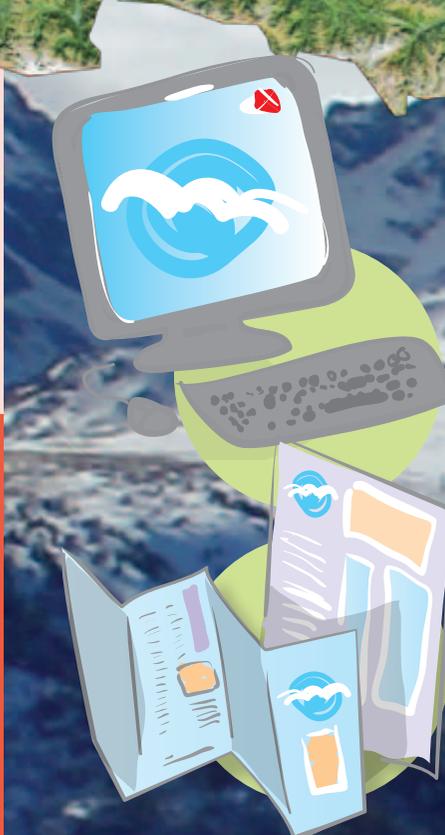


Stations mobiles pour des études spécifiques en zone rurale ou en proximité industrielle



En complément des stations fixes, l'Oramip dispose de moyens mobiles pour des mesures spécifiques : cabines mobiles, échantillonneurs passifs, pompes manuelles, etc.

Toutes ces mesures, associées à la modélisation, permettent de réaliser des cartes de pollution sur l'ensemble de la région.



Poste central de l'Oramip

Pour chaque commune de Midi-Pyrénées, l'Oramip fournit au quotidien un **indice de qualité de l'air**, et sa prévision pour le lendemain. Cet indice va de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). Retrouvez-le dans le journal et sur Internet www.oramip.org

